

Musique et Internet

Lorsqu'on évoque Internet, on parle souvent de dématérialisation des supports. Il s'agit d'un abus de langage. Cette remarque est particulièrement vérifiée pour la musique. Qu'est-ce qu'Internet ? Un ensemble de réseaux interconnectés régi par le protocole TCP/IP (Transmission Control Protocol/Internet Protocol)¹. Les informations (textes, images, vidéos, sons, etc.) circulant sur ce réseau sont numériques, c'est-à-dire exprimables sous forme d'une succession de chiffres, à charge pour un logiciel particulier de les reconvertir en informations audibles ou visibles donc sensibles.

Gilles Rettel

Multimédia, Son, Audiovisuel
et Informatique (MSAI)
gilles@msai.fr

Les sons et la musique dans cet univers possèdent un statut particulier. En effet, la fixation sur un support de l'interprétation d'une œuvre musicale est relativement récente². Avant cette possibilité, la musique n'était diffusée que sous forme de musique vivante et de partitions.

Le CPI (Code de la propriété intellectuelle) définit le phonogramme comme la fixation d'une séquence de sons³. Le phonogramme n'est donc pas le support (CD, cassette, Mini-Disc...) comme on le croit souvent, mais l'interprétation fixée sur un support. Ce qui circule dans les « tuyaux » du réseau Internet lors d'un téléchargement est donc un phonogramme. Chez le diffuseur et chez le récepteur (dans un réseau informatique, on dit plutôt serveur et client), le phonogramme existe bien sur un support, en général le disque dur de l'ordinateur. C'est ce qui permet de le reproduire à volonté sur de nouveaux supports (disque dur d'ordinateur, CD-R ou Compact Disc-Recordable, CD-Audio...). Ce que change Internet, ce n'est donc pas la dématérialisation des supports, mais la dématérialisation de l'échange. Le passage du pho-

nogramme d'une machine à une autre se fait effectivement sans échange de supports. C'est la numérisation qui permet cette dématérialisation de l'échange. Elle rend également possible la reproduction parfaite de l'original (clone). Enfin, Internet multiplie les points de diffusion.

Ces possibilités modifient de façon extrêmement profonde et durable l'industrie du disque. Examinons quelques aspects : technique, économique, droit et nouveaux services. Nous proposerons ensuite quelques réflexions sur les perspectives des bibliothèques musicales dans ce nouvel environnement.

Les aspects techniques

Certaines données sont volontairement simplifiées.

Transmission

Internet est un ensemble de tuyaux. Le diamètre des tuyaux est appelé la bande passante. Cette bande passante peut être mesurée sur l'ordinateur de l'internaute (modem), sur l'ordinateur qui héberge des sites, sur les tuyaux eux-mêmes. C'est l'ensemble de ces bandes passantes qui va déterminer la vitesse de réception

1. Histoire d'Internet : <http://www.palais-decouverte.fr/feteint/html/histoire.htm>

2. 1877 pour le phonographe, Thomas Edison, le cylindre et 1887 pour le gramophone, Emile Berliner, le disque.

3. Article L.213-1 du CPI.

Après avoir enseigné les sciences physiques et les mathématiques, **Gilles Rettel** a dirigé Musique Online, où il a créé et développé le site portail de la musique celtique celtimusic.com. Il est actuellement directeur de MSAI, chargé d'enseignement à l'université de Rennes II, enseignant à l'École supérieure de réalisation audiovisuelle (Esra) de Rennes et formateur à la Chambre de commerce et d'industrie et au Centre de gestion agréée de Saint-Malo.

des fichiers sur un ordinateur. La connexion peut s'établir :

- par RTC (Réseau téléphonique commuté). C'est le téléphone classique qui est analogique ;
- par Numéris (nom commercial de RNIS - Réseau numérique à intégration de services) qui est évidemment numérique ;
- par le câble ou l'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line). On parle alors de haut débit.

Une connexion RTC permet une vitesse maximale de transmission des données (débit) de 56 kb/s (kilo-bits par seconde). Numéris permet d'obtenir un débit de 64 kb/s. Avec le haut débit, on peut atteindre 512 kb/s. Le bit est l'unité élémentaire d'information en informatique. Il ne peut prendre que 2 valeurs : 0 ou 1. Les bits sont regroupés par groupe de 8 appelé octet. Une conversion de bits en octet donne donc :

- connexion RTC, 56 kb/s soit 7,2 ko/s (kilo-octet par seconde) . Il s'agit d'une valeur maximale jamais atteinte en pratique, la moyenne est 4 ko/s ;
- connexion Numéris, 64 kb/s soit 8 ko/s. C'est une valeur réellement atteinte ;
- connexion haut débit, 512 kb/s soit 64 ko/s. Il s'agit d'une valeur maximale.

Le problème du son sur Internet est simple : comment écouter de la musique de qualité CD-Audio dont la norme définit un débit de 172 ko/s⁴ dans des tuyaux qui ont des diamètres de 4,8 ou 64 ko/s ? C'est évidemment impossible. Dès lors, deux

possibilités sont utilisées pour diffuser de la musique sur Internet : le « *streaming* » et le téléchargement. Un CD-Audio a une capacité de stockage de 650 Mo (1 Mo, méga-octet = 1 024 ko). Une minute de son stéréo équivaut environ à 10 Mo.

Lors de l'écoute d'un CD, l'intégralité des données ne parvient pas à l'auditeur en une seule fois. Elles sont transmises, petit à petit, pendant l'écoute à la vitesse de 172 ko/s. Cette temporalité est une des caractéristiques de la musique. En fait, l'écoute d'un CD est du *streaming* ; l'auditeur

Le problème est de trouver un compromis entre le moyen de diffusion, la qualité du son et la taille du fichier

prend connaissance des données (le son) au fur et à mesure de leur écoulement (la lecture) entre le lecteur CD et l'amplificateur, puis les enceintes.

Dans le téléchargement, l'internaute n'écoute pas les données pendant le transfert. La vitesse de transmission n'a donc plus d'importance (hormis le temps passé au téléchargement). Une fois toutes les données téléchargées sur le disque dur, l'internaute peut les écouter car les limitations liées au réseau n'existent pas sur son ordinateur. Il serait parfaitement possible, de cette manière, de télécharger sur Internet l'intégralité du contenu d'un CD avec la même qualité de son, mais le temps de transfert serait prohibitif. À titre d'exemple, il faudrait plus de 3 h pour télécharger un morceau de 5 min avec une connexion RTC.

Dans les deux cas (*streaming* et téléchargement), il est donc nécessaire d'effectuer une compression des données pour les diffuser sur

Internet. Compression des données signifie réduction de la taille des fichiers. Cette compression s'accompagne toujours d'une perte d'une partie des données et donc d'une baisse de la qualité du son. Le problème est de trouver un compromis entre le moyen de diffusion, la qualité du son et la taille du fichier.

Streaming

Real Audio⁵ et WMA (Windows Media Audio)⁶ sont deux des solutions permettant de diffuser du son en *streaming* sur Internet. Elles sont devenues des standards de fait. Les logiciels permettant de convertir du son CD dans ces formats s'appellent des encodeurs. Ils permettent de choisir, entre autres, le débit de la diffusion. Un débit de 16 kb/s soit 2 ko/s permettra l'écoute au fur et à mesure de sa diffusion sur une connexion RTC, puisque celle-ci autorise 4 ko/s. Le taux de compression est alors de $172/2 = 86$. Cela signifie que les données compressées prennent 86 fois moins de place que celles non compressées. Elles sont donc transmises 86 fois plus vite. C'est énorme. La qualité du son s'en ressent. Pour écouter ces fichiers compressés, un logiciel appelé « *player* » (lecteur) est nécessaire. Une véritable guerre économique se déroule autour et entre ces solutions qui sont en général incompatibles.

Téléchargement

Deux solutions dominent le marché : mp3⁷ et WMA. Elles utilisent également une compression. Le débit du format mp3 est en général 128 kb/s soit 16 ko/s. C'est le double de ce que permet Numéris. Il est donc impossible d'écouter en *streaming* du son mp3 en RTC et Numéris, mais c'est

5. <http://www.reálnetworks.com>

6. C'est une technologie Microsoft, <http://www.microsoft.com/windows/windowsmedia/default.asp>

7. mp3 signifie MPEG 1 Layer 3 (Motion Picture Expert Group), <http://www.iis.fhg.de/amm/techinf/layer3/>

4. Les spécifications techniques du CD-Audio sont décrites dans le « Red Book ».

théoriquement possible en ADSL et sur le câble. Le taux de compression est alors de $172/16 = 10,75$. Avec cette compression, un morceau de 5 min serait téléchargé en environ 20 min avec une liaison RTC. Le fichier ainsi téléchargé peut être reconverti pour être gravé sur un CD et être écouté sur n'importe quelle chaîne hi-fi. Il peut également être gravé sur un CD-R au format mp3. Il est alors possible d'avoir 10 heures d'écoute sur le même CD-R. Quelques platines CD récentes permettent la lecture des CD-Audio et des CD-R mp3. Ces formats sont un bon compromis entre la taille des fichiers et la qualité. Le mp3 a connu un grand succès car il n'est pas lié à une solution propriétaire comme celle de Microsoft.

Il existe des dizaines de *players* mp3 disponibles gratuitement sur Internet. Le plus connu est WinAmp⁸. Le succès du mp3 a conduit à l'émergence d'un nouveau type de matériel, les baladeurs mp3 ; équivalent du baladeur cassette, mais avec une carte mémoire amovible qui stocke des fichiers mp3. Le premier a été le Rio 300.

Le mp3 a été utilisé dans de nombreux sites⁹ qui ne respectaient pas les droits d'auteurs d'où son image sulfureuse. Ce n'est pourtant qu'un format technique. Récemment, Thomson a lancé un nouveau format MP3 Pro¹⁰ destiné à contrer le mp3. Orbis¹¹ est également une nouvelle solution en « *open source* », c'est-à-dire entièrement libre de droits. On retrouve entre ces solutions la même bataille que pour le *streaming*¹².

Les services

Rappelons quelques caractéristiques d'Internet. C'est un réseau mondial, accessible 24 heures sur 24,

7 jours sur 7, de n'importe quel point du globe par toute personne possédant une connexion. Un réseau informatique partage des ressources. Par exemple, un réseau de dix ordinateurs dans des bureaux peut partager une seule imprimante. C'est ce qui passe sur Internet, les informations et les fichiers publiés sur un site web sont à la disposition du monde entier. C'est une des raisons de la puissance de cet outil.

Quels sont les services liés à la musique auxquels l'internaute peut avoir accès ? Le téléchargement peut être payant, gratuit ou limité dans le temps. Dans ce dernier cas, le fichier téléchargé contient des informations cachées (*watermarking*) qui vont rendre ce fichier inexploitable après un délai déterminé par le diffuseur. Cette possibilité est souvent utilisée dans le cadre d'opérations de promotion.

Universal Music France vient de lancer son site de téléchargement payant¹³. L'internaute peut ainsi créer ses compilations personnalisées soit sur un baladeur mp3, soit gravées sur CD-R. Le faible coût de la mise en œuvre du téléchargement devrait permettre à terme d'acquérir des phonogrammes qui ne sont plus disponibles dans le commerce physique (fonds de catalogue).

L'écoute *streaming* « à la demande » est très présente sur Internet. « À la demande » signifie que c'est l'internaute qui déclenche, par son action volontaire (cliquer sur un bouton par exemple), la diffusion du fichier. Elle se différencie de l'écoute d'une radio qui propose un flux continu où la diffusion est prise « en cours ». Cette distinction est importante pour les droits. L'écoute peut être gratuite ou payante, sous forme d'extraits ou intégrale.

Napster¹⁴, depuis ses démêlés avec les majors et son accord avec BMG, s'oriente vers une écoute d'œuvres intégrales par paiement d'un abon-

nement mensuel. D'autres services sont plus originaux. MyMp3.com proposait aux internautes de stocker sur son site une copie de leurs CD au format mp3 afin qu'ils puissent les réécouter à partir de n'importe quel ordinateur connecté. Il s'agit donc d'un juke-box ou d'une discothèque virtuelle. Ce service a connu des problèmes de droits, car il était difficile de démontrer que les internautes étaient bien propriétaires d'un CD. Amazon¹⁵ propose depuis peu le même service pour tous les CD achetés sur son site. Ticketdisk¹⁶ vend des tickets au format carte bancaire qui sont, en fait, des droits d'écoute d'œuvres stockées sur Internet. Le ticket s'achète dans un magasin physique (réseau Madison/Nuggets).

Beaucoup de radios émettent sur Internet, il ne s'agit alors pas d'écoute « à la demande ». Si les émissions sont diffusées uniquement sur Internet, on parle de *webcasting*. Si elles sont diffusées simultanément sur un récepteur radio et Internet, on parle de *simulcasting*. Un grand nombre d'émissions sont conservées en archives et donc consultables après leur diffusion en direct. Certaines radios sur Internet sont simulées, l'émission se déclenche « à la demande » de l'internaute, cela signifie que tous les internautes sur ce site n'entendent pas la même chose au même moment. Il ne s'agit pas d'une émission en direct, mais d'une liste de fichiers (*play-list*) enchaînés de façon ordonnée ou aléatoire incluant parfois des *jingles*.

Quelques sites utilisent les potentialités interactives du réseau Internet. Res Rocket¹⁷ offre à ses membres la possibilité de jouer entre eux en direct ou en différé même s'ils sont séparés par des milliers de kilomètres. Les informations sont au format Midi (Musical Interface for Digital Instrument), ou au format mp3. Silophone¹⁸ permet de diffuser un son stocké

8. <http://www.winamp.com>

9. Les plus connus sont mp3.com et napster.com

10. <http://www.thomson-multimedia.com>

11. <http://www.ogg-vorbis.com>

12. Plus d'informations sur les aspects techniques sur le site <http://music.msai-formations.com/intermusic/sommairesoninternet.htm>

13. <http://www.e-compil.fr>

14. <http://www.napster.com>

15. <http://www.amazon.com>

16. <http://www.ticketdisk.com>

17. <http://www.rocketnetwork.com>

18. <http://www.silophone.net>

Typologie des sites

- Les *sites marchands* proposent la vente par correspondance de disques neufs, d'occasion ou aux enchères : Fnac¹, Univers Musik². TF1 Music³ livre une compilation CD dont les titres sont choisis sur son site avec une pochette personnalisée.
- Les *sites fédérateurs auto-productions* s'occupent de la promotion et de la distribution d'artistes auto-produits ou en début de carrière. L'artiste a souvent la possibilité de créer son site, parfois dépôt-vente : MP3⁴, Vitaminic⁵, Uima⁶ (le plus ancien).
- Les *sites d'artistes débutants ou confirmés* sont créés parfois par des fans : Superflu⁷, Rozaroun⁸, Bowie⁹, Charlélie Couture¹⁰.

On trouve également :

- des *sites ressources* : encyclopédique (Allmusic¹¹), historique (Library of Congress¹²), archives (Gallica¹³), base de données¹⁴, cours, etc. ;
- des *sites institutionnels* : Sacem¹⁵, Cité de la musique¹⁶ ;
- des *sites médias, e-zines, événementiels* : Cyberfestnoz¹⁷, Musiactu¹⁸, Andante¹⁹, Future Music²⁰, Chorus²¹ ;
- des *sites d'intermédiation* : ce sont des labels virtuels (Musicfarm²²) ou des sites proposant une mise en relation entre artistes et producteurs (Musicprod) ;
- des *sites marketing, promotionnels, vitrine* : Emi Classics²³, Arista²⁴, Ticketdisk²⁵ (envoi promotionnel aux radios par téléchargement) ;
- des *sites interprofessionnels*, B to B (Business to Business), qui offre un catalogue en ligne pour de l'illustration musicale, ainsi que la fourniture du master par téléchargement pour une licence. Ce sont des services en devenir. La logistique pour un site marchand se trouve chez Global Fulfillment²⁶ ;
- des *sites d'échanges P2P* (Peer to Peer) : Peer to Peer signifie que l'échange se fait entre deux internautes directement. Il s'agit de téléchargement de fichiers au format mp3. Ils nécessitent un logiciel : Napster, réseau FastTrack²⁷ ;
- des *sites interactifs divers* : Res Rocket, Silophone.

1. <http://www.fnac.com>
2. <http://www.univers-musik.com/Boutic/magasin.asp>
3. <http://www.tf1music.com>
4. <http://www.mp3.com>
5. <http://www.vitaminic.com>
6. <http://www.iuma.com>
7. <http://www.superflu.com>
8. <http://www.rozaroun.com.fr>
9. <http://www.davidbowie.com>
10. <http://www.charlelie.com>
11. <http://www.allmusic.com>
12. <http://memory.loc.gov/ammem/edhtml/edcylr.html>
13. <http://gallica.bnf.fr/ArchivesParole>

14. <http://www.cddb.com>
15. <http://www.sacem.fr>
16. <http://www.cite-musique.fr>
17. http://www.antourtan.org/cyber_2001_fr.html
18. <http://www.musiactu.com>
19. <http://www.andante.com>
20. <http://www.futuremusic.co.uk>
21. <http://www.chorus-chanson.fr>
22. <http://www.midifarm.com>
23. <http://www.musicprod.com>
24. <http://www.emiclassics.com>
25. <http://www.arista.com>
26. <http://www.globalfulfillment.com>
27. <http://www.fasttrack.nu>

sur votre ordinateur dans un silo à céréales désaffecté au Canada et d'écouter le résultat avec la réverbération du lieu.

Certains artistes offrent à l'acheteur de leur CD des services supplémentaires sur Internet : morceaux inédits à télécharger, textes, vidéos, etc. (Daft Punk¹⁹, MC Solaar²⁰, Gorillaz²¹).

19. <http://www.daftclub.com>
20. <http://www.solaarsystem.net>
21. <http://www.gorillaz.com>

La musique ne se limite pas sur Internet à ce qui est écoutable. De nombreux sites proposent des informations écrites ou visuelles, que ce soit sous forme d'actualités ou d'archives. Tous les services précédents sont souvent associés dans un site.

Droits

Lorsqu'on parle de droits à propos d'Internet et de musique, c'est le piratage qui vient en premier à l'esprit

c'est-à-dire l'aspect propriété intellectuelle. Il n'est sans doute pas inutile de répéter qu'Internet n'est pas un espace de non-droit. De nombreux textes régissent la propriété intellectuelle : au niveau français, le Code de la propriété intellectuelle (CPI)²², au niveau européen, la directive adoptée en 2001²³, au niveau mondial, les traités de l'OMPI²⁴ (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle). Ces textes s'appliquent également à Internet.

Pour résumer, toute exploitation d'une œuvre ou d'un phonogramme doit faire l'objet d'une autorisation auprès des ayants droit (auteurs, artistes-interprètes, producteurs). Il existe des exceptions dont celle de la copie privée : sont autorisées les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective²⁵. Il existe déjà une jurisprudence²⁶. Un phonogramme publié sur Internet est clairement destiné à une utilisation collective (Ordonnance de référé, TGI Paris, 14 août 1996). Le suivi (*reporting*) des œuvres et phonogrammes est essentiel pour percevoir et répartir les droits. Intertrust²⁷ s'est spécialisée dans la sécurisation et la gestion des droits (DRM - Digital Rights Management) sur Internet.

Pour faciliter l'identification des œuvres au niveau mondial, l'ISO (International Standard Organisation²⁸) a créé en octobre 2001 l'ISWC (International Standard Musical Works Code - ISO 15707)²⁹. Pour les phonogrammes, il existait déjà l'ISRC (International Standard Recording Code). Si

22. Consultable sur le site : <http://www.legifrance.com>

23. Directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, <http://www.europa.eu.int/eur-lex/fr/oj/index.html>

24. <http://www.wipo.org>

25. Article L122-5 et Article L211-3 du CPI.

26. <http://www.legalis.net>

27. <http://www.intertrust.com>

28. <http://www.iso.org>

29. <http://www.nlc-bnc.ca/iso/tc46sc9/iswc.htm> et <http://www.iswc.org>

la sécurisation des droits est légitime, trop de sécurité empêche la diffusion de la musique. L'accès au Daft Club de Daft Punk (*cf. supra*) nécessite le téléchargement de deux logiciels et toutes les opérations sur les phonogrammes téléchargés sont mémorisées et envoyées à Intertrust. Nous ne sommes pas loin de « *Big Brother* ».

Le piratage ne concerne pas qu'Internet ; 90 % des disques vendus en Chine sont piratés³⁰. Des technologies sont mises en place pour limiter ces problèmes sur Internet et hors Internet. Windows Media player impose le téléchargement d'une licence avant le téléchargement du titre. BMG a utilisé

- un contrat d'artiste signé actuellement doit absolument intégrer l'exploitation sur Internet, mais qui doit gérer le nom de domaine de l'artiste ?
- en créant une filiale à l'étranger, une société française peut payer moins de droits d'auteurs sur les téléchargements de son site qu'en France. Sans accord mondial, les sociétés d'auteurs nationales pourraient entrer en concurrence.

Économie

Les cinq majors (BMG, EMI, Sony, Universal, Warner) représentent 80 % du marché mondial du disque, soit un chiffre d'affaires de 36,9 milliards de dollars en 2000³³. Que pèsera le marché de la musique sur Internet ? Quelle sera la ventilation entre la vente par correspondance (VPC) classique en ligne et le téléchargement ? Selon une étude de Jupiter³⁴, la part d'Internet sur le marché total de la musique devrait atteindre 12 % en Europe d'ici à 2005, et 25 % aux États-Unis. Ces chiffres sont à prendre avec une extrême prudence. Les dernières années ont démontré l'optimisme systématique de ce type d'étude. Les ventes physiques diminueront-elles d'autant ? Sans doute pas. Il est constant que l'augmentation du nombre de canaux de diffusion fait croître la consommation.

Les nouvelles technologies en général et Internet en particulier pèsent fortement sur les stratégies des majors. Ainsi en 1998, Polygram et Universal, toutes deux alors propriété du Canadien Seagram, ont fusionné pour créer UMG (Universal Music Group). L'année 2000 aura été une année charnière : vente de UMG à Vivendi, fusion entre AOL et Time Warner, tentative de fusion entre AOL-Time Warner et EMI, accord de licence entre BMG et Napster. La stratégie est simple et consiste à contrôler les tuyaux (opérateurs de

télécommunications) et les contenus (groupes de communication, maisons de disques). Dans cette recomposition, les majors sont tentés par une intégration verticale : de la production à la vente directe au consommateur par tous les canaux qu'elles contrôlent - sites web, téléphone mobile³⁵, câble, etc. « *Nos fournisseurs sont en train de devenir nos concurrents* », résume Jean-Noël Reinhardt, président du directoire de Virgin Store et patron du Syndicat des détaillants spécialistes du disque.

Les indépendants ont été les premiers à investir Internet espérant contourner le filtre de la distribution physique. En France, 42,9 % des disques vendus l'ont été dans la grande distribution³⁶. En moyenne, une grande surface possède 5000 références contre 100 000 dans une grande Fnac. Internet permet aux indépendants et aux artistes auto-produits de diffuser leurs phonogrammes dans le monde entier. Mais ils sont maintenant confrontés à un problème d'exposition. Comment faire savoir que j'existe parmi des millions de sites ? Les sites fédérateurs sont une partie de la réponse.

Les majors étaient préoccupées par la sécurisation des droits. C'est ce qui explique leur retard à investir Internet. En 2001, deux plates-formes technologiques sont annoncées par les majors : Pressplay (Universal et Sony) et MusicNet (AOL-Time Warner, BMG et EMI). Les majors autoriseront-ils la vente de leur catalogue hors de leurs solutions propriétaires ? Ce n'est pas sûr et c'est un vrai danger. Certains indépendants luttent pour éviter cette situation de monopole. Peter Gabriel est à l'origine du projet OD2 (On Demand Distribution³⁷) qui se présente comme une plate-forme alternative à celles des majors.

Si la musique est classée dans les produits culturels comme les livres,

Les cinq majors
(BMG, EMI, Sony,
Universal, Warner)
représentent 80 %
du marché mondial
du disque

la technologie de la société Midbar Tech³¹ pour protéger contre la copie le dernier CD de Natalie Imbruglia, *White Lilies Island*, paru en novembre 2001³². Ce type de CD est lisible sur lecteur CD audio et seule la partie mp3 est lisible sur un ordinateur.

Mais le droit ne concerne pas seulement la propriété intellectuelle. Quelques exemples :

- un producteur américain signe un contrat exclusif de distribution avec un distributeur français, le producteur met en vente les CD sur son site web, il est en concurrence avec son distributeur ;

30. IFPI (International Federation of the Phonographic Industry), <http://www.ifpi.org>

31. <http://www.midbartech.com>

32. Listes et informations sur les CD protégés contre la copie :

<http://uk.eurorights.org/issues/cd/bad>

et <http://www.fatchucks.com/corruptcds>

33. IFPI.

34. <http://www.jmm.com>

35. Universal Music Mobile
<http://www.universalmobile.fr>

36. SNEP.

37. <http://www.womad.org/od2/>

sa consommation sur Internet l'en éloigne de plus en plus pour la rapprocher de celle de la radio ou de la télévision. Ce sont d'ailleurs les mêmes technologies qui sont mises en œuvre.

Perspectives pour les bibliothèques musicales

Le prêt physique et la banalisation des graveurs de CD-R facilitent le piratage. Pour réduire ce risque, des tests sont en cours pour valider des solutions de protection contre la copie³⁸ sur CD-Audio, DVD-Audio (Digital Versatile Disc) et SACD (Super Audio CD)³⁹. Les producteurs pourraient également être tentés de faire rémunérer le prêt⁴⁰. Pour autant, il est peu probable que le prêt physique disparaisse. Le support physique possède d'autres atouts que les phonogrammes : pochette, photos, textes, etc.

Objectivement, les bibliothèques musicales sont déjà en concurrence avec Internet en particulier sur leur

mission de diffusion. L'internaute a ou aura accès sur Internet à un nombre d'informations supérieur à ce qu'il peut obtenir dans UNE bibliothèque. Alors que l'accès à l'information est une conquête démocratique, nous arrivons à un trop plein d'informations. « *Je cherche une voie dans cet océan d'informations* » dit Peter Gabriel⁴¹. De plus, l'information n'est pas hiérarchisée car distribuée en réseau, tous les nœuds du réseau sont au même niveau physiquement. Une recherche sur un mot-clef peut aussi bien amener sur les pages d'une université ou sur une page personnelle. Comment trouver l'information ? Comment hiérarchiser et valider l'information ? Voilà des questions auxquelles les bibliothèques devront répondre pour conseiller leur public.

À partir des éléments de cet article, voici une proposition de modélisation en 3 cercles concentriques :

- 1^{er} cercle intérieur : la bibliothèque physique, missions et prêt traditionnels, public traditionnel de proximité ;
- 2^e cercle intermédiaire : numérisation des ressources de la bibliothèque, possibilité de mutualisation des ressources des bibliothèques sous forme d'extranet⁴². Possibilité de services sur l'extranet pour un public

de proximité. Lieu de consultation : la bibliothèque ou chez l'utilisateur ;

- 3^e cercle extérieur : accès au réseau Internet et toutes ses ressources. Conseil à la recherche d'informations, hiérarchisation de l'information pour un public de proximité. Mise à disposition des ressources pour un public distant. Possibilité d'abonnement en ligne.

Il est difficile de prévoir ce que sera l'avenir, ce sont rarement les solutions technologiques qui imposent leurs contraintes. Le réseau Internet étant mondial, les acteurs sont nombreux et leurs intérêts divergents. Une appropriation de cet outil est indispensable pour pouvoir s'adapter rapidement aux nouvelles formes que vont prendre les missions des bibliothèques musicales.

Décembre 2001

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Collectif, *L'année du disque 2000*, Édition MCB 2001.

Collectif, *L'économie du disque 2001*, Éditions SNEP/Musique Info Hebdo 2001.

<http://www.webnoize.com>

<http://music.msai-formations.com/liens.htm>

<http://music.msai-formations.com/supports-formations.htm>

38. La question de la légalité de ces protections se pose puisqu'elles ne permettent plus la copie privée autorisée par le CPI. De plus, pour l'instant, des résultats intempestifs semblent se produire, impossibilité de lecture sur des lecteurs de CD anciens par exemple.

39. Nouveau format développé par Sony et Philips, commercialisé en 2000.

40. La rémunération pour copie privée existe déjà, les producteurs pourraient réclamer une redevance. La Sacem serait aussi concernée.

41. *Télérama*, n° 2228.

42. Utilisation du réseau Internet mais accès réservé.